

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 4 juin 2018, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

11161, avenue Plaza

Permettre un escalier extérieur donnant accès aux étages, autre que le rez-de-chaussée.

12303, avenue Desaulniers

Permettre un revêtement extérieur en clin au lieu de la maçonnerie.

11995, avenue Lapierre

Permettre zéro case de stationnement au lieu de 2.

11982, avenue Matte

Permettre le stationnement en tandem au lieu d'accès indépendants.

11988, avenue Matte

Permettre le stationnement en tandem au lieu d'accès indépendants, une largeur minimale des allées de stationnements de 2,6 m au lieu de 3,55 m.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 15 mai 2018

La secrétaire d'arrondissement
Marie Marthe Papineau, avocate